

Réunion
28.09.2016
à CUSSET



Implantation d'un réseau de tiers-lieux sur le Pays Vichy-Auvergne



AUVERGNE – Rhône-Alpes



Constats...

Au 19^{ème} siècle, la révolution industrielle entraîna la concentration des populations autour des unités de production dans les régions où elles étaient contraintes de s'installer... Au milieu des années 50, le développement de l'automobile a entraîné la périurbanisation et l'habitat s'est dispersé. Conséquences ? Augmentation de la mobilité, saturation des roades, embouteillages, stress...

Le télétravail en France...

- 4 300 000 travailleurs mobiles
- 62% des salariés n'ont plus besoin d'un bureau pour travailler
- 98% des managers sont satisfaits du télétravail
- 650 tiers-lieux professionnel

Source : étude caisse des dépôts et consignations

Différentes formes d'immobilier de travail...

- Centre d'affaires
- Télécentres
- Café-Wifi
- Espaces de Coworking



L'entrepreneuriat en France...

- 1 million d'auto-entrepreneurs
- Aux Etats-Unis, plus de "freelances" que de CDI
- Génération Y : 50 % de la population mondiale a moins de 30 ans = 1ère génération numérique
- Et les Z ? 50% d'entre eux imaginent devenir entrepreneurs

Définition : les Tiers-Lieux sont des espaces de travail situés en milieu périurbain ou rural. Constitués de bureaux individuels, d'une salle de réunion et autres services mutualisés, ces espaces sont connectés à internet Haut Débit et accessibles de façon flexible (location à la demi-journée, à la journée, plusieurs jours par semaine).

Contexte de l'étude...

Le Pays Vichy Auvergne : Une volonté d'apporter une réponse aux enjeux de mobilité.

Constatant l'allongement des déplacements domicile-travail et le développement des micro entreprises, le Pays Vichy Auvergne a souhaité apporter aux habitants une solution permettant de rapprocher l'emploi de l'habitat.

Parce que ce rapprochement est un enjeu prioritaire pour :

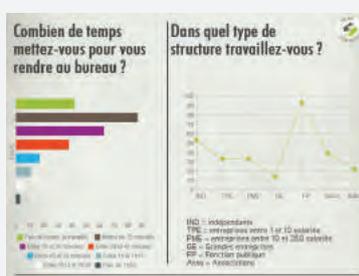
- ✓ Apporter une réponse au problème de mobilité en réduisant les déplacements pendulaires.
- ✓ Développer le numérique au profit des emplois locaux.
- ✓ Favoriser le rééquilibrage territorial : 70% des français sont prêts à vivre à la campagne.
- ✓ Anticiper les nouvelles manières de travailler : un métier sur deux peut se pratiquer à distance...

Une étude à l'échelle du territoire du Pays Vichy Auvergne (166 communes pour 166 000 habitants) a été menée en collaboration avec 'Relais d'Entreprises' pour :

- ✓ Faire une analyse prospective de la demande (résultats de l'enquête en ligne)
- ✓ Déterminer les lieux d'implantation pour qu'ils touchent un maximum d'actifs
- ✓ Réaliser un maillage territorial et contribuer à l'attractivité du territoire.

Les résultats de l'enquête lancée auprès de la population !

Du 22 février au 29 avril, ce sont 287 citoyens du Pays Vichy-Auvergne qui ont répondu en ligne :



Les acteurs du développement économique rencontrés

Liste des acteurs rencontrés :

- ✓ Préfecture de l'Allier
- ✓ Conseil départemental de l'Allier
- ✓ CGET
- ✓ Comité d'Expansion Economique de l'Allier
- ✓ Vichy Val d'Allier Développement
- ✓ Plateforme d'initiative locale Vichy
- ✓ CCI Moulins Vichy
- ✓ Dirigeants Commerciaux de France VVA
- ✓ Club d'entreprise de Gannat
- ✓ Réseau Entreprendre Vichy
- ✓ Réseau Entreprendre Auvergne
- ✓ ARDT Auvergne (Auvergne Life)
- ✓ CC Agglo de Vichy Val d'Allier
- ✓ CC du Bassin de Gannat
- ✓ CC Lapalisse
- ✓ CC Varenne sur Allier
- ✓ Maison communautaire St Pourçain
- ✓ Nizerolles Systèmes Électroniques
- ✓ 3 i Nature

Bilan des 17 entretiens locaux :

- ✓ 16 adhérents au concept
- ✓ 13 sont prêts même à s'investir « fortement » dans le montage de ces lieux
- ✓ 6 sont prêts à étudier les moyens de financement
- ✓ 14 pourraient être pourvoyeurs de locataires
- ✓ 1 trouve le concept intéressant mais n'a pas le temps de s'y investir

Des enjeux complémentaires :

L'enjeu de l'accès au haut débit sur l'ensemble du territoire et en particulier sur les lieux d'installation de ces tiers-lieux.

L'enjeu de mutualisation des tiers-lieux avec les espaces déjà existants sur le territoire (Maison de service public, médiathèque, ...)

L'enjeu de l'animation de ces lieux : dynamique de réseau / développement de l'intelligence collective au service de l'innovation.

Les projets

Ce recensement a été réalisé sur la base d'un relevé effectué par la collectivité locale et des lieux identifiés par les futurs utilisateurs : visite de tous les espaces pour mesurer l'adéquation avec le cahier des charges (bureau individuel / proximité avec zones de vie / design soigné).

Prise en compte de la faisabilité technique et économique et enfin recommandations pragmatiques d'exploitation de lieux vacants ou sur le point de l'être.

Programmation 2016/2017 :



Locaux de la Com Com - Maringues
CC Limagne Bords d'Allier



Ancien Bureau de Police - Saint Pourçain
CC Pays St Pourçinois



Gîtes D'Entreprises - Randan
CC des Coteaux du Randan



Locaux de la Com Com - Le Donjon
CC Donjon Val Libre



DA 277 Bât 001 - Varennes sur Allier
CC Varennes Forterre



Locaux de la Com Com - Le Mayet de Montagne
CC Montagne Bourbonnaise

Programmation 2017/2018 :



Les Charitains - Ebreuil
CC Sioule - Colettes



Le Moulin - Lapalisse
CC Pays de Lapalisse



Ancien Presbytère- Thuret
CC Nord Limagne



Foyer Rural - Randan
CC des Coteaux du Randan



DA 277 Bât 001 - Varennes sur Allier
CC Varennes Forterre



Champ de Foire - Gannat
CC Bassin de Gannat

Ces différents projets vont entrer en phase active (travaux ou réhabilitation).
Les collectivités peuvent espérer bénéficier de soutiens financiers : contrats Territoires Ruraux (Etat), nouveaux contrats régionaux (Région Auvergne Rhône-Alpes), programmes Européens (Feder et Leader).
A noter que Lapalisse exploite déjà un télécentre et prochainement un Fablab.

La mise en oeuvre : Comment fonctionne un tiers-lieu ?

Relais d'Entreprises a expérimenté sur plusieurs territoires le fait de dissocier la réponse à un besoin d'immobilier de travail à usage flexible, de la dynamique d'animation. Cette approche, pragmatique, se traduit par les recommandations suivantes :

Location sous forme de prestation de service : charges, connexion internet et ménage inclus (pas de baux 3/6/9)	Facturation : inutile de créer une régie, un budget dit « Annexe » suffit
Possibilité de louer de 1 à 5 jours par semaine (peu de nomadisme et de besoins ponctuels)	L'étude de faisabilité au niveau de chaque territoire permet d'anticiper cette demande
Pas d'accueil nécessaire si les bureaux sont accessibles par clés ou badges	Rédaction des contrats et des formalités (temps en fonction du nombre de bureaux). Mutualisation voire externalisation possible.
Condition de succès d'un tiers lieu: qualité de son infrastructure, de la connexion internet, de l'acoustique	Etude d'aménagement prenant en compte ces éléments de base ainsi que la modification de la décoration
Revenus : 120 € par mois pour 1 jour par semaine 300 € par mois pour 5 jours par semaine	Grille de loyer existante
Charges limitées car mutualisation	Exemple : Un espace de 200 m ² engendre 100 € de charges, 100 € de ménage et 100 € d'internet
Nécessité d'adopter des règles de fonctionnement de l'espace.	Le gestionnaire de l'espace doit trouver le juste équilibre entre rigueur en termes de gestion et convivialité.

Pour l'animation du réseau de tiers-lieux :

ANIMATION	COMMUNICATION
Animation à l'échelle d'un territoire	Différencier communication locale, nationale et à l'échelle du territoire
Identification des entrepreneurs dans chaque tiers-lieu	Communication locale : le gestionnaire peut s'appuyer sur des leviers traditionnels
Animation par club d'entrepreneurs ou mutualisée dans différents tiers-lieux	Communication nationale : plateformes NEONOMADE, E WORKY
Modélisation possible : 1 animateur pour plusieurs espaces	Communication à l'échelle territoriale : développer une enseigne commune ou rejoindre des réseaux existants
Si hybridation, animation facilitée avec d'autres missions	Relais d'Entreprises : première enseigne apportant la visibilité d'une offre claire à laquelle le Télécentre de Lapalisse vient de s'affilier.
Possibilité de déléguer l'animation (comme DSP)	Gestionnaire libre de rejoindre le réseau

Le cadre juridique

La loi Warsmann

La loi « Warsmann II », relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, a été adoptée le 22 mars 2012. Ses dispositions touchent à des domaines divers et variés tels que le droit des sociétés, le droit des médias, le droit immobilier ou encore le droit du travail, sans que cette liste soit limitative.

En droit du travail, elle apporte des précisions sur le régime du télétravail, dans son article 46 qui ajoute au Code du Travail les articles L.1222-9 à L.1222-11.

La loi définit le télétravail qui « désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle un travail qui aurait également pu être exécuté dans les locaux de l'employeur est effectué par un salarié hors de ces locaux de façon régulière et volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un avenant à celui-ci. ».

Il s'agit de protéger le salarié contre d'éventuels abus ainsi que d'avoir la possibilité de recourir au télétravail en cas de circonstances exceptionnelles ou en cas de force majeure.

Ces nouvelles règles répondent au phénomène de progression de télétravail en France.

La loi Sauvadet

Prévues par la loi Sauvadet du 12 mars 2012, les modalités de mise en oeuvre du télétravail sont régies par le décret 2016-151 du 11 février 2016, d'application immédiate.

L'article 3 du décret du 11 février 2016 limite à trois jours par semaine - pouvant être répartis sur une base mensuelle - la possibilité de télétravailler, et réserve deux jours hebdomadaires au lieu de travail habituel.

L'agent devra faire une demande écrite en indiquant ses souhaits qui seront soumis à l'appréciation de son chef de service qui les examinera en fonction de la nature de son activité, de l'intérêt du service et de la conformité de son installation au travail à distance.

La question des coûts pris en charge par les employeurs fait encore débat, malgré l'article 6 qui précise que les matériels, logiciels, abonnements, communications, outils et maintenance sont pris en charge par l'employeur.

« Le télétravail grande cause nationale 2018 »



AUVERGNE - Rhône-Alpes



Relais d'Entreprises, une innovation sociale au service des territoires...!

L'affiliation au réseau pour :
Gagner en visibilité,
Échanger avec les autres gestionnaires
& Profiter d'une dynamique d'animation !

Téléchargez l'étude sur www.paysvichyauvergne.fr



Relais d'Entreprises

10 rue de la Tour de Guet - 31310 Rieux Volvestre

contact@relais-entreprises.fr 06.72.36.02.32

www.relais-entreprises.fr